

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 1^{er} FEVRIER 2023**

.=.*.*=.*.*

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

L'an deux mille vingt-trois et le premier du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE-LES-ALPES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures trente minutes à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PRATO, Maire.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Présents : MM. PRATO, SERRANO, Mme VACCAREZZA, M. CERATO, Mme GIRAUD, M. GERIN-JEAN, Mmes FERRIER, SIMIAN, BOETTI, TODESCO, M. TAVERNARO

Absents excusés : M. LAUGIER-BAIN-RAVEL (pouvoir à Mme FERRIER), M. HONNORE (pouvoir à M. CERATO), Mme CADIERE (pouvoir à Mme TODESCO)

Secrétaire de séance : Mme SIMIAN

=(= »)=

Ordre du jour :

*** Ancienne maison de retraite Saint-François – signature d'un bail commercial avec la Société ACCWING**

=(= »)=

Le Maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATION N° 01.01.02.2023/012 – ANCIENNE MAISON DE RETRAITE SAINT-FRANCOIS – SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE ACCWING

Le Maire rappelle qu'en séance du 25 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la location d'une partie du rez-de-chaussée de l'ancienne maison de retraite Saint-François à la Société ACCWING et a fixé le loyer mensuel à 1 000,00 €.

Il indique que l'étude LEXEL NOTAIRES ASSOCIES de Saint-André-les-Alpes a établi un projet de bail commercial qu'il soumet à l'assemblée.

Les élus souhaitent apporter quelques modifications au bail tel que présenté : article sur le bruit – loyer sans TVA. Ils indiquent qu'il conviendra d'être vigilant sur les engagements pris par la société notamment dans les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail commercial à intervenir entre la Commune et la Société ACCWing, 31 avenue de la Lardière, 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le Maire,
Serge PRATO

La secrétaire de séance,
Laurence SIMIAN